

Code de bonne conduite

Gestion documentaire

Ce document est disponible dans plusieurs langues et peut être mis à jour occasionnellement. Pour écarter tout doute, il est donc explicitement signalé que la version anglaise publiée et diffusée par le Comité du Code de bonne conduite d'entreprise (« CCE ») de Cofco International Limited (« CIL ») est toujours la version principale. Si vous n'êtes pas sûr(e) que votre document (version imprimée) correspond à la version la plus récente, veuillez consulter la page web de CIL (www.cofcointernational.com).



Chers employés de COFCO International,

Notre Code de bonne conduite est au cœur de notre activité à COFCO International.

La philosophie de COFCO repose sur le maintien de l'équilibre entre la planète sur laquelle nous vivons et ses habitants. Cette philosophie est représentée par le logo de notre entreprise ; des individus au centre du logo en vert, la couleur de la vie. Il symbolise des personnes qui se tiennent la main, avec leur cœur battant en harmonie. Le ciel bleu représente nos objectifs, nos idéaux et nos activités. La couleur orange est utilisée pour représenter la terre et ses récoltes. La philosophie de COFCO est le fondement de la raison d'être COFCO International.

C'est pourquoi, à COFCO International, nous pensons que les produits agricoles dont nous avons besoin dans notre vie quotidienne doivent être mis à disposition de tout le monde sur cette planète, maintenant et dans le futur. Tout repose sur le fait qu'il faille « Répondre à la demande de demain », et si nous souhaitons prendre soin des humains, il est nécessaire que nous fassions attention à notre planète.

Pour cette raison, nous devons tenir compte de cette responsabilité dans la manière dont nous menons notre activité, en veillant à faire preuve d'intégrité et en respectant nos parties prenantes. Nous avons officialisé cela dans notre Code de bonne conduite. Les principes de ce Code s'appliquent à tous les individus travaillant au sein de COFCO International, car chacun d'entre eux est un ambassadeur de notre entreprise.

Ensemble, nous devons veiller à vivre dans le respect de notre Code de bonne conduite, ainsi que des valeurs qu'il représente. C'est le seul moyen que nous avons de jouer notre rôle dans le maintien de l'équilibre entre la planète sur laquelle nous vivons et ses habitants.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à en discuter avec votre supérieur hiérarchique ou avec toute personne au sein de notre équipe de direction.

Nous vous remercions d'être un ambassadeur pour COFCO International.

David Dong

Le Code de bonne conduite

Le Code de bonne conduite de CIL est fondé sur nos valeurs d'entreprise que sont les principes du « Sunshine », l'Intégrité, l'Inclusivité, l'Innovation et la Durabilité. Nous avons traduit ces valeurs d'entreprise en 5 principes majeurs de comportement vis-à-vis de nos parties prenantes. Il s'agit de nos Principes d'affaires :

- Nous respectons la loi et menons notre activité en toute transparence et selon des normes éthiques exigeantes.
- Nous traitons les personnes de manière équitable, dans la dignité et le respect.
- Nous établissons des partenariats fiables et à long terme à travers toute notre chaîne de valeur.
- Nous nous efforçons de contribuer au développement durable dans le cadre de notre activité.
- Nous faisons tout notre possible pour exercer une influence positive au sein des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Le présent Code de bonne conduite fixe des normes de comportement plus détaillées sur chaque Principe d'affaires et dicte la conduite que doivent adopter les employés dans leur activité professionnelle à travers le monde. Chaque employé est personnellement responsable de se conformer au Code. De plus, tous les superviseurs et directeurs ont la responsabilité de se conduire en modèle de comportement éthique. Le Code doit aussi prévaloir dans les situations où il est difficile de décider des mesures à prendre.

Champ d'application du Code

Notre Code s'applique à tous les employés de (filiales de) CIL, où qu'ils se trouvent. Nous attendons également de nos distributeurs, agents, sous-traitants, fournisseurs et autres partenaires commerciaux travaillant pour nous, qu'ils se conforment aux principes et aux normes de ce Code.

Politiques et procédures dans le cadre du Code

L'entreprise émet des politiques et des procédures permettant une élaboration plus poussée de ce Code et de ses principes. Ces politiques et procédures sont considérées comme faisant partie intégrante du Code et doivent être respectées en conséquence.

Violations du Code

Toute personne enfreignant le Code sera sujette à action disciplinaire pouvant aller jusqu'à une suspension ou un licenciement. Toutes les mesures disciplinaires seront prises de façon juste et équitable, ainsi que dans le respect de la loi applicable. Les employés sont tenus de dénoncer toute personne ne respectant pas ce Code, s'ils sont témoins d'un tel comportement, en prennent connaissance ou le soupçonnent.

Signalement des violations du Code

Si vous constatez une violation de notre Code, vous avez une obligation de dénoncer un tel comportement. L'entreprise encourage les employés à signaler toute préoccupation à leur responsable local des Ressources humaines, au Comité du code d'entreprise de CIL (intergrityhotline@cofcointernational.com), ou bien à la « Integrity Hotline » de CIL. Notre Code encourage toutes les parties prenantes, y compris les fournisseurs, les partenaires commerciaux, communautés locales et autres, à signaler tout cas de mauvaise conduite de la part d'employés de CIL dont ils seraient témoins. Ces signalements peuvent être faits en personne, par téléphone,



中粮国际
COFCO INTL

par courrier électronique ou par courrier postal. Des informations supplémentaires se trouvent dans la Procédure de « Integrity Hotline ».

Tous les signalements de comportement illicite sont pris au sérieux et traités en toute confidentialité, dans l'esprit d'une enquête complète et impartiale.

Aucunes représailles

Nous respectons les personnes faisant part de leurs préoccupations concernant des comportements déplacés et nous ne tolérons absolument aucune forme de représailles contre quiconque pour avoir signalé de bonne foi une faute avérée ou potentielle. Tous les signalements feront l'objet d'investigations et si une violation a été commise, les mesures disciplinaires appropriées seront prises.

CONFORMITE

NOUS RESPECTONS LA LOI ET MENONS NOTRE ACTIVITE EN TOUTE TRANSPARENCE ET SELON DES NORMES ETHIQUES EXIGEANTES.

Respect de la loi

Chez CIL, nous cherchons à agir dans l'intérêt de l'entreprise tout en respectant les lois et réglementations des pays où nous exerçons nos activités.

Concurrence loyale

Le droit de la concurrence est conçu pour garantir un système de marché libre, juste et concurrentiel. Chez CIL, nous sommes encouragés à entrer énergiquement en concurrence sur le marché, toujours dans le respect de la législation antitrust et du droit de la concurrence applicables, où que nous fassions affaire. Cela signifie que nous entrons en concurrence dans les limites légales appropriées et sur la base du prix, de la qualité et du service, sans entrer dans des pratiques commerciales déloyales, mensongères ou trompeuses. De plus, nous attendons de tous nos employés qu'ils mènent nos activités commerciales d'une manière équitable, honnête et éthique.

Contre le blanchiment d'argent

CIL condamne tout comportement visant à faciliter des délits comme le recel, le blanchiment ou l'utilisation d'argent, de biens ou toute autre commodité à l'origine illicite. Tous les employés doivent signaler dans les plus brefs délais tout blanchiment d'argent qu'ils soupçonnent à leur superviseur, au département de la conformité, au département légal ou à la « Integrity Hotline ».

Contre la corruption

Chez CIL, nous nous abstenons de toute action illicite ou de toute incitation visant à provoquer ou récompenser des actions déplacées ou à influencer quelqu'un dans l'exercice de ses fonctions. Nous cultivons de bonnes pratiques commerciales et bannissons les pots-de-vin et toute autre forme de paiement inapproprié. Toutes les interactions doivent se faire dans l'intégrité et doivent respecter les lois applicables. Nous attendons des tiers représentant CIL qu'ils respectent ces lois dans le cadre de leur travail.

Sanctions commerciales

CIL respecte toutes les lois et réglementations relatives aux sanctions commerciales, aux embargos, aux contrôles et aux anti-boycotts. Les employés impliqués dans les transactions commerciales à l'international doivent connaître et respecter toutes les lois relatives aux sanctions commerciales et aux anti-boycotts applicables dans le cadre de leur travail. Si vous

avez à tout moment un doute concernant le fait que votre activité puisse violer ces lois, vous devrez immédiatement consulter le département légal.

Offrir et accepter des cadeaux

CIL autorise ses employés à recevoir et offrir des cadeaux sous forme d'objets ou d'accès à des divertissements uniquement à des fins commerciales légitimes et à condition que ces cadeaux soient proportionnés et ne compromettent pas leur capacité à prendre des décisions professionnelles objectives et justes. De plus, il conviendra de faire particulièrement attention concernant ce point si un fonctionnaire est ou pourrait être impliqué. Le département légal doit être mis au courant avant que tout cadeau sous forme d'objet ou d'accès à des divertissements ne soit offert à un fonctionnaire.

Les employés de CIL ne devront jamais recevoir de l'argent ou des équivalents de trésorerie, tels que des cartes-cadeaux ou des titres.

Conflit d'intérêt

Les employés de CIL travailleront de manière éthique et intègre. Ceci couvre le fait d'effectuer des transactions commerciales en ayant les intérêts de CIL à cœur. Les employés devront éviter toute situation susceptible de présenter un conflit entre leurs intérêts personnels – y compris ceux des membres de leur famille, de leurs amis et de leurs associés – et les intérêts de l'entreprise. Dès que les employés se rendent compte, ou soupçonnent, qu'ils pourraient être impliqués dans un conflit d'intérêts, ils doivent le signaler. Ils ne sont pas autorisés à s'engager dans une activité commerciale, un investissement ou un emploi extérieur qui puisse amener autrui à mettre en doute leur impartialité ou qui aurait un impact sur leur capacité à travailler au sein de CIL objectivement et efficacement. Toutes les interactions du personnel avec les clients, fournisseurs, sous-traitants ou concurrents doivent toujours être dans le meilleur intérêt de l'entreprise sans considération de gain personnel.

Exactitude de la documentation commerciale et financière

Nous conservons des données précises et fiables et en avons l'obligation. Il est crucial pour ces données d'être précises et fiables pour prendre des décisions commerciales sensées et pour assurer l'intégrité de nos rapports financiers. Nos données commerciales, sous quelque forme que ce soit, reflèteront la véritable nature de nos transactions.

Protection des ressources et des données de l'entreprise

Tous les employés protégeront les actifs de l'entreprise et ne pourront les utiliser que dans l'intérêt de l'entreprise et non pour un intérêt personnel ou un quelconque usage déplacé. Les informations générées au sein de CIL sont la propriété de CIL et ne doivent être communiquées qu'aux employés de CIL ayant besoin d'avoir connaissance de telles informations. De plus, les informations provenant de l'entreprise ne doivent pas être diffusées à l'extérieur de CIL sans autorisation adéquate, sauf dispositions légales contraires. Il est exigé de tous les employés ayant accès à des informations couvertes par le droit de la propriété intellectuelle et confidentielles de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces informations d'un accès interdit.

Propriété intellectuelle

Chez CIL, nous protégeons et faisons appliquer nos droits de propriété intellectuelle parce que nous sommes conscients que notre réussite continue et notre croissance future dépendent de produits et de solutions innovants. CIL respecte également la propriété intellectuelle d'autrui. En aucun cas les employés ne sont autorisés à violer les droits d'auteur, les marques commerciales ou les brevets de tiers.

NOS EMPLOYES

NOUS TRAITONS LES PERSONNES DE MANIERE EQUITABLE, AVEC DIGNITE ET RESPECT.

Droits de l'homme et droit du travail

CIL se conforme aux lois nationales et internationales sur le travail et respecte les droits de l'homme reconnus à l'échelle internationale, tels qu'exprimés dans la Charte internationale des droits de l'homme. CIL respecte également les principes et les droits exposés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (« OIT ») relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Liberté d'association

Nous respectons le droit de nos employés de rejoindre librement et volontairement des organisations syndicales en conformité avec les réglementations légales applicables. CIL encourage également ses employés à faire part de leurs préoccupations directement à la direction. L'entreprise vise à instaurer un environnement où le dialogue direct est le moyen privilégié de résolution des problèmes.

Aucun travail forcé ou travail des enfants

Nous n'acceptons ni ne tolérons aucune forme de travail des enfants, qu'il s'agisse d'un travail forcé ou non librement choisi. Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent aux mêmes principes. Notre rejet du travail forcé et du travail des enfants est cohérent avec les normes fondamentales du travail de l'OIT et des principes du Pacte mondial des Nations unies.

Diversité et égalité des chances d'emploi

Nous exigeons de toutes les entreprises CIL qu'elles offrent des chances d'emploi à tous nos employés sur un pied d'égalité, sans tenir compte de l'origine ethnique, du sexe, de l'opinion politique, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la situation familiale ou de l'âge. Au sein de CIL, la réussite dépend des compétences personnelles et des résultats professionnels.

Pas de violence ni de harcèlement

Chez CIL, nous ne tolérons aucune forme de violence ou de harcèlement, notamment verbal, physique, moral ou visuel. Tous les types de harcèlement sont nocifs à un climat de travail positif et c'est la raison pour laquelle aucun ne sera toléré. Nous nous efforçons de créer un environnement reposant sur le respect mutuel qui soit exempt de harcèlement et de tout comportement non professionnel.

Santé et sécurité au travail

Nous tenons à offrir un environnement de travail sûr et sain, en conformité avec les lois et réglementations applicables. Des formations complètes et continues ainsi que des audits de sécurité réguliers sont nécessaires pour comprendre et se conformer aux lois de sécurité. Toutes les opérations et installations de CIL doivent avoir mis en place les procédures et pratiques adaptées en matière d'hygiène, de sécurité et de respect de l'environnement.

PARTENAIRES COMMERCIAUX

NOUS ETABLISSEONS DES PARTENARIATS FIABLES ET A LONG TERME A TRAVERS TOUTE NOTRE CHAINE DE VALEUR.

Relations avec les partenaires commerciaux

Nous recherchons des relations mutuellement profitables avec nos clients, nos fournisseurs et nos prestataires de services. Nous attendons le respect de la législation au sein de la chaîne

d'approvisionnement et promouvons l'adoption de principes environnementaux et sociaux ainsi que le respect des droits de l'homme.

Sécurité et qualité des produits

Chez CIL, nous respectons les normes de qualité et de sécurité les plus élevées pour nos produits et nous veillons à ce qu'ils répondent à toutes les normes légalement requises pour la santé et la sécurité des consommateurs. Nous garantissons des formations adaptées à nos employés et encourageons l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement pour une production meilleure, plus sûre, plus propre et plus durable.

DEVELOPPEMENT DURABLE

NOUS NOUS EFFORÇONS DE CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE NOTRE ACTIVITE.

Contribution au développement durable

Notre présence à l'échelle mondiale entraîne une responsabilité de gérer notre impact et de créer de la valeur partagée. Nous reconnaissons qu'il est essentiel d'exercer nos activités d'une manière qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

COFCO International affirme son engagement dans le développement durable à travers cinq principaux piliers : protéger les normes, prendre soins de nos employés, raccorder l'offre et la demande de manière responsable, gérer notre impact sur l'environnement et bâtir de fortes communautés. Ces cinq objectifs stratégiques constituent le fondement sur lequel toutes les mesures sont prises pour aborder nos problèmes de durabilité et gérer notre impact. La mise en œuvre de ces objectifs stratégiques est guidée par les politiques de durabilité de l'entreprise.

Responsabilité environnementale

Nous nous engageons à exercer nos activités d'une manière écologiquement responsable, dans le respect des réglementations et des règles légales, ou des normes auxquelles souscrit l'organisation. Nous orientons nos efforts vers l'amélioration continue de notre performance environnementale, la prévention de la pollution et l'analyse des risques et des opportunités dans le processus de prise de décision et de planification commerciale. En conséquence, nous encourageons l'utilisation de technologies et de procédés de production orientés vers le développement durable. Tous les employés doivent respecter les lois et les réglementations environnementales applicables et signaler tout incident ou violation écologique.

COMMUNAUTE

NOUS FAISONS TOUT NOTRE POSSIBLE POUR EXERCER UNE INFLUENCE POSITIVE AU SEIN DES COMMUNAUTES DANS LESQUELLES NOUS VIVONS ET TRAVAILLONS.

CIL est attaché à avoir un impact positif sur la protection sociale et économique dans les communautés locales par le biais des relations que nous entretenons avec nos voisins et les organisations civiles. Nous favorisons le développement local en nous efforçant d'apporter une meilleure éducation, de meilleurs revenus et des conditions de travail plus favorables aux communautés au sein desquelles nous opérons. Nous respectons le droit de ces communautés à exprimer leurs besoins et préoccupations et faisons notre possible pour communiquer avec elles afin de répondre à ces besoins.



Tous les employés de CIL sont encouragés à s'impliquer dans l'assistance aux communautés par des contributions personnelles, des dons en nature et des efforts de bénévolat.